



Hierges Info



N°9- Janvier 2021

Le mot du Maire

L'ensemble du Conseil Municipal vous adresse ses meilleurs vœux pour 2021. Que cette nouvelle année vous apporte la santé, la joie et la prospérité.

Informations diverses

- Circulation dans le village :

Afin de modifier les mauvaises habitudes de certains conducteurs extérieurs qui traversent le village par la rue Roger Renard en empruntant le sens interdit sauf riverains et desserte locale, une portion de la rue Roger Renard sera fermée par des barrières amovibles à partir du 4 janvier jusqu'au 18 janvier 2021.

Les riverains concernés ont été avertis par courrier il y a quelques semaines ; nous sommes parfaitement conscients des désagréments occasionnés mais nous travaillons sur ce projet pour la sécurité de tous.

Un arrêté a été fait dans ce sens et toute infraction constatée pourra être sanctionnée.

- Aménagements sur la route D47 dite route de Najauge

Afin d'avoir une cohérence avec la Commune de Vireux-Molhain et en partenariat avec le Conseil Départemental, les limites de l'agglomération de la Commune de HIERGES vont être redéfinies.

De fait, la limitation de vitesse de la route de NAJAUGE passera à 50 km/ h dès la pose des panneaux d'agglomération par le Conseil Départemental.

Nous avons eu l'autorisation de la Région GRAND EST pour créer un arrêt de bus de ramassage scolaire au niveau de l'entreprise ACMP. Dès l'entrée en vigueur de la limitation de vitesse, un passage pour piétons sera créé afin de permettre la traversée de route des enfants empruntant le bus en toute sécurité.

- Travaux forestiers :

La sécurisation des parcelles 21 et 23 est nécessaire ; des travaux forestiers vont avoir lieu le long de la voie ferrée et le long de la route de Najauge d'ici quelques mois. Une consultation d'entreprises est lancée.

- Jour de chasse supplémentaire :

L'association de chasse de Hierges vous informe qu'un jour de chasse supplémentaire au calendrier est prévu ; il aura lieu le samedi 09 Janvier 2021.



Hierges Info



N°9- Janvier 2021

Informations pratiques

- Couvre-feu :

Depuis le 02 janvier 2021, le couvre-feu prend effet à 18h jusqu'à 6h le lendemain ; l'attestation dérogatoire pour des déplacements indispensables est la même que celle du couvre-feu à 20h.

- CCAS :

Afin de lutter contre la Covid-19, le CCAS de Hierges a décidé d'offrir 1 boîte de masques et un flacon de gel hydro-alcoolique à chaque foyer du village ; ils seront distribués dans le courant du mois de Janvier 2021.

- Distribution de cadeaux :

La distribution des présents de fin d'année a eu lieu ; les personnes qui étaient absentes de leur domicile lors de ce passage sont invitées à venir les retirer en Mairie aux heures d'ouverture habituelle.

- Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) :

Les permanences de l'ABF se dérouleront dans la salle Roger Renard, au siège de la communauté de communes et non au BASE comme prévu initialement ; elles auront lieu de 9h à 12h les mardis 12 janvier, 02 février et 09 mars 2021 uniquement sur rendez-vous au 03-24-41-50-90.

